

# COLLECTE DE L'AMIANTE LIEE

L'amiante est un matériau naturel et fibreux employé durant des décennies dans la construction en raison de ses propriétés isolantes au feu et de son faible coût de production. L'amiante est interdit depuis 1997 mais reste néanmoins présent dans de nombreux bâtiments et équipements.

Les fibres d'amiante sont invisibles, inodores, ne grattent pas et constituent un problème majeur de santé publique et de santé au travail, toutes les variétés sont classées cancérogènes.

Les déchets contenant ou susceptibles de contenir de l'amiante doivent être orientés dans les filières appropriées. Ne surtout pas déposer dans les ordures ménagères, les déchets-ultimes, les gravats ou la nature.

Depuis 2009, le ScOm propose des collectes ponctuelles des déchets inertes d'amiante liée pour les petites quantités détenues par les particuliers du territoire, elle se fait en déchèterie et sur inscription.

## Dates des collectes en 2024

✓ **Lundi 25 mars** : de 9h à 12h et 13h à 16h à la déchèterie de **Montournais**

*Date limite d'inscription et récupération du kit : vendredi 15 mars*

✓ **Lundi 8 Avril** : de 9h à 12h et 13h à 16h à la déchèterie de **Chantonay**

*Date limite d'inscription et récupération du kit : vendredi 29 mars*

✓ **Lundi 7 Octobre** : de 9h à 12h et 13h à 16h à la déchèterie de **Chantonay**

*Date limite d'inscription et récupération du kit : vendredi 27 septembre*

✓ **Vendredi 18 Octobre** : de 9h à 12h et 13h à 16h à la déchèterie de **Montournais**

*Date limite d'inscription et récupération du kit : Vendredi 11 octobre*

## Comment s'inscrire :

- 1- Contacter le Scom au 02 51 57 11 93 pour convenir d'une heure sur la déchèterie correspondante. Estimez la quantité à déposer et le type d'amiante (plaques, tuyaux, ardoise).
- 2- Venir au Scom retirer le kit amiante (Equipement de Protection Individuelle + big bag).

Un seul sac amiante vous sera remis, il peut accueillir entre 10 et 15 plaques environ

- 3- Lorsque vous viendrez récupérer votre kit au Scom, l'agent d'accueil vous fera signer un registre attestant avoir reçu le kit et avoir pris connaissance des modalités de conditionnement et de transport.

## Manipulation et transport

- √ S'équiper avec les EPI fournis
- √ Conditionner l'amiante dans le big bag fourni
- √ Fermer correctement le big bag avec les liens
- √ Mettre les EPI dans un sac étanche et le fermer (à ramener avec le big bag)
- √ Transporter les déchets d'amiante dans une remorque

## A la déchèterie

- √ Se présenter à l'heure
- √ Passer par la voie usager avec votre carte déchèterie
- √ Se présenter à l'entreprise agréée muni de votre inscription
- √ Celle-ci vérifiera votre identité et le bon conditionnement de l'amiante (*en cas de mauvais conditionnement : big bag déchiré, non fermé ou mal fermé, le dépôt sera refusé*)
- √ Avec un engin télescopique, l'entreprise agréée déchargera le big bag de votre remorque et le déposera dans une benne.

## Consignes de tri

Les déchets acceptés seront les suivants (déchets d'amiante liée) :

- √ Tuyaux et canalisations,
- √ Plaques ondulées,
- √ Ardoises en amiante-ciment,
- √ Plaques support de tuiles.



Les déchets suivants seront refusés (déchets d'amiante libre) :

- √ Produits plans (dalles vinyle...),
- √ Déchets de flocages et calorifugeages,
- √ Déchets de matériels et d'équipements (sacs d'aspirateurs, équipements de protection individuelle jetables, filtres de dépoussiéreurs, chiffons...),
- √ Déchets issus du nettoyage (débris et poussières, résidus liquides, boues...).

## Prestataires privés

En cas de gros volumes (au-delà de 400 kg), nous vous conseillons de faire appel à un prestataire privé (liste non exhaustive) :

- √ ORTEC SERVICE ENVIRONNEMENT : Niort (79) : 05 49 79 64 44
- √ BATI RECYCLAGE : La Ferrière (85) : 02 51 07 22 00